

Berne, le xx mai 2019

Informations concernant la gestion des coûts relatifs au dossier électronique du patient (DEP) et aux indicateurs de qualité (IQ) dans la comptabilité

Les projets DEP et IQ sont en phase de réalisation et entraînent des coûts supplémentaires, dans les institutions, pour la planification, la mise en place et l'application pratique.

Le 4 janvier 2019, CURAVIVA Suisse, conjointement avec senesuisse, a informé l'OFSP et la CDS (copie au surveillant des prix) de notre point de vue concernant les coûts et les questions de financement (annexe) et a demandé une prise de position, que nous avons reçue le 1^{er} avril 2019 (annexe). L'OFSP confirme notre point de vue, tout en informant la CDS et le surveillant des prix que ces coûts sont liés à des prestations individualisables des soins selon LAMal et doivent par conséquent être pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Pour la **comptabilité**, cela signifie que ces coûts doivent être attribués à 100% au centre de coûts 231 Soins LAMal. Dans ce cadre, on veillera à l'attribution correcte aux différents comptes sur la base des coûts effectifs, selon le plan comptable de CURAVIVA Suisse.

Exemples de types de coûts à attribuer au centre de coûts 231 Soins LAMal :

- 3910 Formation de collaborateurs/trices par des tiers
- 4421 Amortissements d'investissements (matériel informatique) pour la mise en place du DEP et des IQ
- 4426 Amortissements d'investissements (logiciels) pour la mise en place du DEP et des IQ
- 4780 Frais de licence pour des logiciels / extensions de logiciels pour DEP et IQ
- 4790 Cotisations à des communautés ou communautés de référence

En vertu de l'art. 15 de l'ordonnance fédérale du 22 mars 2017 sur le DEP (ODEP ; 816.11), c'est à la communauté de référence d'informer les patientes et les patients sur le DEP. Si la communauté de référence n'effectue pas elle-même cette information, mais mandate des tiers pour ce faire (externes ou EMS), les coûts doivent être pris en charge par la communauté de référence, dans le cadre d'un mandat.

Actuellement, nous étudions si des précisions/compléments sont nécessaires dans les instruments (manuel, comptabilité analytique, plan comptable, analyse du temps de travail, liste des activités, etc.) et nous informerons à nouveau ultérieurement à ce propos. Parallèlement, nous nous efforçons d'évaluer les coûts liés au DEP (qui devraient varier fortement d'une région et d'une communauté de référence à l'autre), afin de pouvoir vous soumettre des éléments concrets pour les discussions avec les responsables du financement résiduel.

Mesures destinées à assurer le financement

Aussi longtemps que les montants des assureurs-maladie et des personnes requérant des soins restent inchangés, les coûts liés au DEP et à aux IQ sont entièrement à charge des responsables du financement résiduel. Ces derniers doivent, à notre sens, être informés assez tôt par les associations cantonales compétentes de l'attitude de l'OFSP, de la CDS et du surveillant des prix, ainsi que des associations de CURAVIVA Suisse et de senesuisse.

En fonction du règlement cantonal du financement résiduel, le financement des coûts liés au DEP et aux IQ doit se faire par un relèvement des coûts normalisés par degré de soins requis,

par un relèvement des coûts des soins par minute ou par heure ou encore par le remboursement des coûts supplémentaires effectifs et attestés.

A notre sens, c'est aux partenaires cantonaux (associations d'EMS avec les cantons ou les communes) de définir la forme de ce financement et les mesures devant être prises pour cela.

Pour toute question concernant le DEP et les IQ, les membres peuvent s'adresser aux associations cantonales ou à CURAVIVA Suisse, Domaine spécialisé personnes âgées, Domaine économie de la santé publique, Monsieur Daniel Domeisen, courriel d.domeisen@curaviva.ch.

Pour toute question concernant les instruments de gestion d'entreprise, les membres de CURAVIVA Suisse peuvent s'adresser à la ligne d'assistance directe de CURAVIVA Suisse, tél. 031 / 385 33 39 ou courriel Hotline.CURAVIVA@redi-treuhand.ch.